

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 30

présenté par

Mme Bonnivard, Mme de Maistre, Mme Dalloz, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Rolland,
M. Descoeur, Mme Duby-Muller, M. Boucard, Mme Chazé, Mme Sylvie Bonnet, M. Cordier,
M. Ceccoli, M. Pauget, Mme Minard et Mme de Pélichy

ARTICLE 9

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
